



Nouveauté sur la Licence

2017

Licence 2017

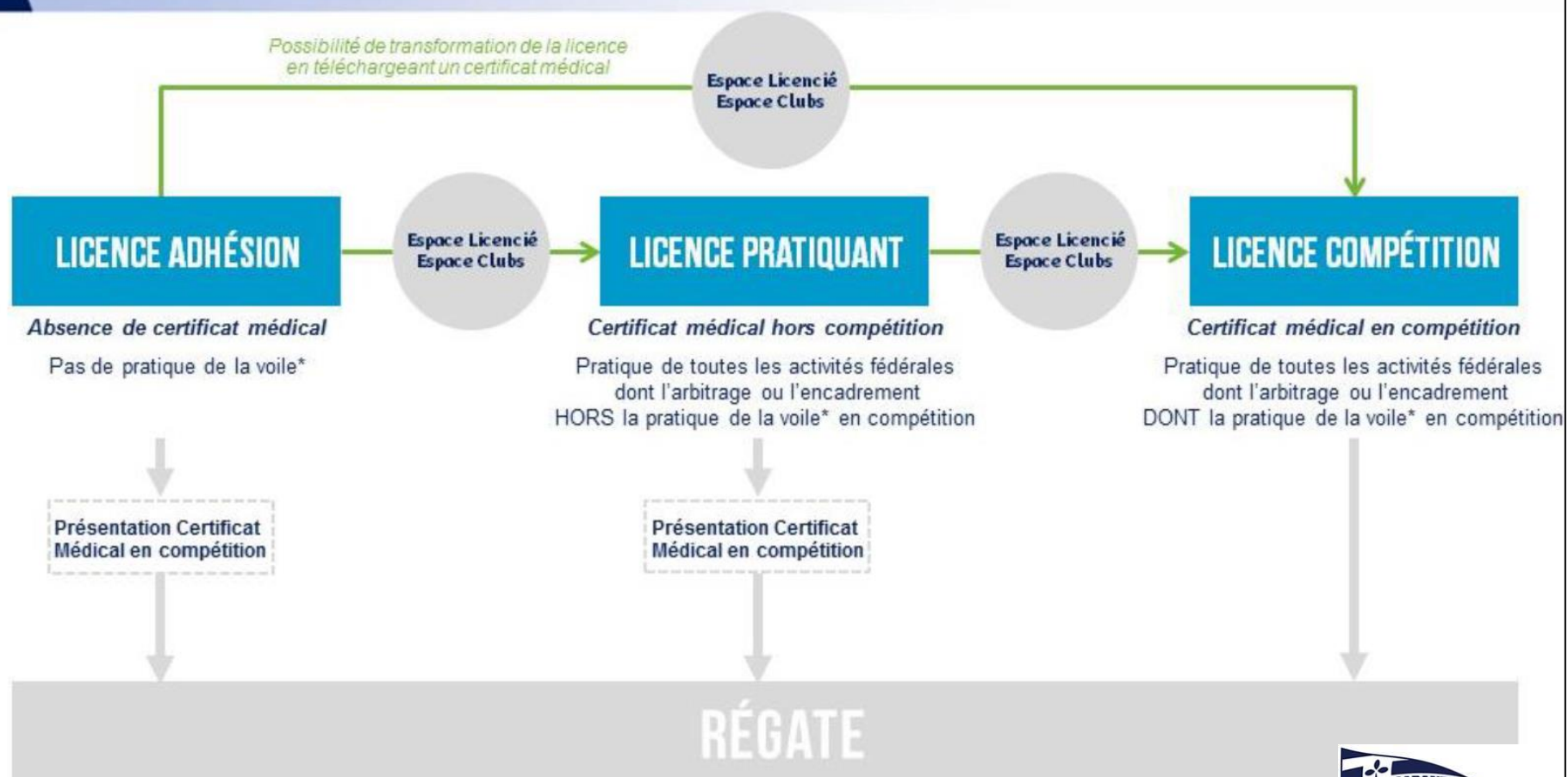
- * Une évolution législative et réglementaire récente a modifié le cadre juridique relatif au certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport.
- * En synthèse, l'obtention de toute licence (même non compétitive) est **subordonnée** à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an. Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement, ce dernier est exigé tous les trois ans à partir de 2018. Enfin, le pratiquant peut désormais présenter un certificat médical universel, c'est-à-dire mentionnant une aptitude à la pratique du sport en général (et non plus uniquement à la voile).
- * Afin de minimiser les conséquences négatives de cette réforme sur le fonctionnement des licences prises à la Fédération Française de Voile, celle-ci a pris les mesures suivantes :

Licence 2017

- * A partir de 2017, il y a trois qualifications :
- * - La **Licence Club Adhésion** lorsque le pratiquant n'a pas fourni de certificat médical ;
- * - Le **Licence Club Pratiquant** lorsque le pratiquant présente un certificat médical d'aptitude à la voile hors compétition ;
- * - La **Licence Club Compétition** lorsque le pratiquant présente un certificat médical d'aptitude à la voile en compétition

Pour ceux qui préfère un schéma

Licences Club FFVoile 2017



Mail de la FFVoile

Cher DOMINIQUE APPERE,

Votre licence Club 2017 de la Fédération Française de Voile est maintenant active.

Pour votre information, une évolution législative et réglementaire récente a modifié le cadre juridique relatif au certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Votre licence 2017 est par défaut une Licence Club Adhésion, permettant d'être licencié sans certificat médical mais ne permettant pas la pratique sportive.

Vous avez la possibilité de transformer à tout moment votre Licence Club Adhésion en Licence Club Pratiquant ou Licence Club Compétition en enregistrant/scannant à partir de votre espace licencié votre certificat médical pour la pratique ou la compétition.

Si vous ne pouvez pas effectuer cette démarche, nous vous invitons à prendre contact avec votre club.

Vous pouvez également présenter ponctuellement, au moment de la pratique de votre activité voile ou lors de l'inscription à une régates, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile (en compétition le cas échéant) vous permettant d'avoir une pratique sportive avec votre Licence Club Adhésion.

Pour accéder à votre licence et connaître son statut (Adhésion, Pratiquant ou Compétition), nous vous invitons à vous rendre sur votre Espace Licencié personnel en cliquant sur le lien suivant : <http://licencie.ffvoile.fr/>

Identifiant : 0099623Z

Mot de passe :

Si c'est la première fois que vous accédez à cet espace, vous devrez valider vos options d'assurance.

Nous vous prions de croire, DOMINIQUE, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Service Licence,
Fédération Française de Voile.**

Licences imprimées selon absence ou présence du certificat

Licence **sans**
Certificat
médical

Adulte 2017 17A **ADHESION**
Lic : 0098002L Validité : 14/01/17 au 31/12/2017
M JEAN BAPTISTE PATAULT
Né le : 04/11/1956
Club : 29011 C N CARANTEC
Ligue : BRETAGNE



Licence **avec**
Certificat
médical apte à
la compétition

Adulte 2017 17A **COMPETITION**
Lic : 0098002L Validité : 14/01/17 au 31/12/2017
M JEAN BAPTISTE PATAULT
Né le : 04/11/1956
Club : 29011 C N CARANTEC
Ligue : BRETAGNE



Modèle de Certificat Médical

Certificat Médical (valable un an)

Dans le cadre de l'article II.3.2 du règlement technique de la FFVoile
Pris en application des articles L.231-2, L231-2-1 du Code du Sport

Je soussigné(e), Docteur :certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénomné(e) le

et certifie que son état de santé ne contre indique pas

- la pratique de la voile
- y compris en compétition.

Fait le à

Signature et cachet du médecin examinateur

Le système accepte différents certificats lisibles

**Important : Pour ceux qui régatent, bien mentionner la
pratique de la voile en Compétition**



Ce qu'il faut retenir

* **Les points positifs**

- * Certificat universel accepté
- * Le Certificat médical est enregistré en DUR à la FFV, et simplifie lors de perte de licence
- * Simplification lors des inscriptions aux régates
- * A partir de 2018 le certificat sera valable 3 ans
- * Le Club peut mettre à jour le Certificat médical au moment de la création de la licence

* **Les points négatifs**

- * Il faut un accès à Internet et à un scanner pour chaque licencié

Bonne Saison Nautique 2017

#PASSIONVOILE

VICTOIRE
#BravoArmel



Allez Jerem et JP

